



Compte-rendu de la réunion de la commission CSEC Archimède du 23 septembre 2022

Cette réunion de la commission CSEC Archimède débute à 9h00.

La réunion se déroule par visioconférence via l'outil d'entreprise Teams.

Sont présents à cette réunion :

Pour la délégation salariale à la Commission CSEC Archimède :

- Alain WAGMANN
- François MARBOT
- Marc VERON
- Martial LAMACHIA
- Tania DAUCHY
- Carlos GONZALEZ
- Sandra LIEBMANN-MONZANI
- William BALDECK
- Marie-Odile BONNET

Pour la Direction MANPOWER FRANCE :

- Fabrice LARCHER, Directeur des Relations Sociales-Droit Social
- Alain GIRARDON, Directeur Projets Immobiliers
- Laurent PEDRO, RRH Siège
- Caroline SYLVOS, Chef de projet – Direction immobilière ;
- Isabelle LAMBERT de CURSAY, chef de projet – Secrétariat Général
- Cyrille de VAUCELLES, Chef de département Droit Social, Direction des Relations Sociales

Excusés :

- Jean-Christophe BERTHOD (Sécafi)
- Anouar KENZEDDINE (délégation salariale)
- Odile FOULOGNE (délégation salariale)
- Emilie LEMAIRE (délégation salariale)
- Marie-Hélène RECHOU (délégation salariale)

Introduction

Fabrice LARCHER introduit la réunion en rappelant qu'elle s'inscrit dans l'ensemble des démarches associant les représentants du personnel au déménagement à venir au sein de l'Immeuble Landscape. Ces étapes devant aboutir à la consultation finale du CSEC prévue en décembre 2022.

Il annonce que la réunion suivra l'ordre des thèmes prévus dans le support d'animation :

- Déjà réalisé ;
- Les actions des ambassadeurs ;
- Projet de macrozoning ;
- Projet de microzoning ;
- Les projets de décoration ;
- Le projet de rétroplanning IRP.

Sandra LIEBMANN souligne qu'elle a bien pris connaissance du support adressé en amont et confirme qu'à l'aune de celui-ci elle éprouve une vraie inquiétude sur le bruit, lequel constitue l'une des préoccupations principales des salariés sur le projet Archimède. Elle confirme qu'elle fera preuve de la plus grande vigilance à ce sujet.

Sandra LIEBMANN indique également s'étonner que des plans de microzoning aient pu être présentés aux ambassadeurs avant même les représentants du personnel qui devraient avoir la primeur de ces informations. Fabrice LARCHER lui indique avoir effectivement entendu cette observation lors de la dernière réunion du CSEC ; à cette occasion, il a bien confirmé que la présentation des plans était évidemment nécessaire à la co-conception des projets d'espace avec les équipes et les ambassadeurs. Cependant, il souligne qu'à l'avenir il sera vigilant à ce que la commission Archimède dispose des plans avant même les ambassadeurs. Il précise également que plusieurs représentants du personnel sont ambassadeurs, voire ambassadeur et membre de la commission Archimède. Ceux-ci ont donc évidemment la possibilité d'échanger avec les autres membres de la commission les informations obtenues par d'autres biais.

Cyrille de VAUCELLES déroule le support d'animation.

Rappels sur le projet Archimède

Des débats ont lieu sur le premier item du projet Archimède : « *Les espaces de travail sont décroissés* ».

Sandra LIEBMANN renvoie sur cette thématique à l'avis motivé du CSE du 7 juillet 2022 sur le projet de déménagement :

« l'intention de la direction d'imposer des espaces décroissés, c'est-à-dire des open-space, va à l'encontre de toute l'expérience acquise durant les 12 années d'occupation des locaux Eureka. Pour mémoire, tous les open-space de Manpower ont été cloisonnés pour les isoler des voies de circulation et limiter le nombre de salariés regroupés dans un même espace pour préserver au maximum les salariés des nuisances sonores néfastes à la concentration.

Ce risque est d'autant plus prégnant que les nouvelles pratiques de travail nécessitent le recours massif à des visioconférences dont l'impact sonore est évident, voire surtout, avec le port de casques (équipement de nature à nuire à l'ouïe des salariés à terme).

Il serait dommage qu'un beau projet de déménagement échoue à cause d'une organisation du travail inadaptée, il faut capitaliser sur l'expérience et éviter de commettre à nouveau les mêmes erreurs » (avis du CSEC du 7 juillet 2022 ; motivation de l'avis du CSEC dans le cadre de l'information-consultation relative au projet de déménagement du siège social et de la DR Ile-de-France de Manpower France – 1^{ère} consultation portant sur le principe du déménagement/le nouveau bail/le protocole de sortie).

Sandra LIEBMANN s'étonne que Manpower agisse comme si les représentants du personnel ne s'étaient pas exprimés sur le sujet du décroissement. Elle confirme ne pas être attachée aux bureaux statutaires cloisonnés ; en revanche, elle exprime une réelle crainte sur un environnement professionnel sonore lié notamment aux bruits du passage dans et entre les différents espaces. La confiance n'excluant pas le contrôle, elle indique que les élus étudieront méticuleusement le projet afin que la question du bruit soit examinée avec l'acuité nécessaire. Sandra LIEBMANN rappelle le coût exorbitant du re-cloisonnement d'Eureka au cours des 10 dernières années et invite l'entreprise à capitaliser sur le passé en évitant de renouveler ses erreurs.

Fabrice LARCHER souligne que la situation actuelle ne peut être comparée avec celle d'il y a 12 ans lors du déménagement de Manpower à Eureka. La qualité actuelle des matériaux, l'isolation phonique des tisaneries, la généralisation des casques, etc. : tout est mis en œuvre dans le projet Archimède pour atténuer, autant que possible, les nuisances susceptibles d'être ressenties en open-space.

Fabrice LARCHER précise que la Direction avait d'ailleurs répondu de manière circonstanciée à l'avis du CSEC du 7 juillet 2022 dans une réponse publiée dans la BDES.

Carlos GONZALEZ manifeste sa perplexité sur l'efficacité des matériaux modernes en matière d'insonorisation. Il indique que, eu égard à son expérience, ceux-ci n'ont probablement pas été utilisés par Manpower dans les derniers aménagements réalisés en Alsace. S'agissant des plans figurant dans le corps du support, Carlos GONZALEZ indique espérer que ceux-ci ne sont pas figés.

Fabrice LARCHER confirme que, naturellement, les plans ont vocation à évoluer : c'est bien l'objet du travail en cours avec les ambassadeurs et la commission CSEC Archimède. A cet égard, Fabrice LARCHER et Alain GIRARDON indiquent regretter l'absence de l'expert Sécafi à cette réunion de la commission CSEC Archimède et confirment le fait que, depuis la visite du 3 juin 2022 de Monsieur Jean-Christophe BERTHOD, Manpower reste

dans l'attente des questions et demandes complémentaires de Sécafi. Sandra LIEBMANN précise que Sécafi attendait les projets de plan de micro-zoning et prendra désormais rapidement contact avec la Direction.

Marie-Odile BONNET souligne que, selon elle, la Direction ne tient jamais ses promesses et ne s'attache pas aux conditions de travail des salariés.

Fabrice LARCHER précise que la « Place du village » a justement vocation à concentrer les espaces de convivialité afin d'éviter les nuisances dans les espaces de travail.

Martial LAMACHIA considère que bien des erreurs de conception seraient liés au fait que les architectes n'expérimentent pas eux-mêmes les espaces de travail ouverts qu'ils promeuvent, laissant ainsi les salariés souffrir de leurs « innovations ». Fabrice LARCHER dément cette approche simplificatrice ; dans le cas du projet Archimède, les concepteurs travaillent eux-mêmes dans les mêmes types d'espace que ceux qu'ils imaginent pour leurs clients. Il y a donc bien une expérimentation au quotidien qui permet d'ajuster ce qui doit l'être.

A Cyrille de VAUCELLES qui indique que le flex-office s'inscrit dans un mouvement général destiné à répondre aux aspirations sociétales de modernisation du travail des jeunes générations en décloisonnant les activités, en créant une atmosphère d'échange et de créativité des équipes, Sandra LIEBMANN répond que la Direction n'a pas à suivre « *l'air du temps* » quand il s'agit des conditions de travail des salariés qui doivent être pérennes. Elle considère que la pyramide des âges de Manpower doit être prise en considération ; or, celle-ci se caractérise par un vieillissement des salariés. L'une des préoccupations de la Direction devrait donc être aussi de s'attacher aux aspirations des seniors en leur évitant notamment le stress lié à un bouleversement de leurs conditions de travail.

Fabrice LARCHER précise que Manpower est naturellement soucieuse de toutes les classes d'âge, des plus jeunes aux plus anciens.

A Fabrice LARCHER qui indique que le nouveau vaisseau amiral fera la fierté des salariés en faisant rayonner la marque et le groupe Manpower, Martial LAMACHIA affirme que les salariés de Manpower travaillant dans des Algeco apprécieront sûrement ce souci des apparences.

Implication des instances - Etapes réalisées

Cyrille de VAUCELLES présente les multiples étapes déjà réalisées avec les différentes instances représentatives du personnel. Il rappelle qu'un avis favorable du CSEC sur le déménagement a été rendu le 7 juillet 2022. Il précise que des visites des futurs locaux par les représentants du personnel soit ont déjà eu lieu (22 septembre pour le CSE Siège), soit interviendront prochainement (19 octobre pour le CSE Ile-de-France).

Les ambassadeurs

Cyrille de VAUCELLES souligne que le projet Archimède a vocation à rassembler et non pas à diviser. C'est le sens de toute la démarche des ambassadeurs qui s'inscrit dans une logique remontante et descendante de co-conception associant chaque équipe, les 124 ambassadeurs Manpower France (outre les ambassadeurs des autres entités du groupe), la commission CSEC Archimède (et son expert Sécafi, Jean-Christophe BERTHOD) et les représentants du personnel et le Groupe de travail Archimède.

Cyrille de VAUCELLES indique que les ambassadeurs Manpower France ont reçu par courriel des invitations et un kit complet de préparation des ateliers de microzoning (espaces de travail et/ou espaces communs. Il précise qu'une invitation de tous les ambassadeurs pour une visite de l'immeuble Landscape, le 13 octobre 2022, sera adressée après la réunion de la commission Archimède.

Caroline SYLVOS précise que la visite de Landscape pour les ambassadeurs devrait se dérouler de manière comparable à celle dont avaient bénéficié les membres de la commission CSEC Archimède le 1^{er} juillet 2022. L'objectif étant de prendre le temps de montrer tous les espaces à l'ensemble des ambassadeurs.

Le projet de Macro zoning

Alain GIRARDON présente le projet de macro zoning.

A William BALDECK qui s'interroge sur les conditions de conception des plans (notamment pour la « DSI Solution Transverse » au R+18), Alain GIRARDON en explique le mode de réalisation : Kardham procède, pour simplifier, « en patates » sur la base des différents effectifs issus de fichiers RH : au nombre de collaborateurs de chaque entité, il est appliqué un coefficient 0,6 pour déterminer une surface. Ce procédé garantit une équité entre les différentes entités.

Alain GIRARDON confirme l'importance des ateliers de co-construction avec les ambassadeurs et indique que, sur la base des remontées déjà réalisées, les réflexions et ajustements continuent ; ces ateliers ont en effet été l'occasion d'intégrer de multiples remarques et critiques.

A Sandra LIEBMANN qui s'interroge sur l'exactitude et l'actualisation des tableaux RH en période de fort turnover et de difficultés de recrutement, Laurent PEDRO souligne que ceux-ci sont mis à jour mensuellement et que les postes vacants sont bien pris en compte.

Sandra LIEBMANN demande si les espaces collectifs (place du village...) sont pris uniquement sur le quota d'espace du Siège de Manpower France ou si cela a été réparti entre toutes les entités de ManpowerGroup présent sur site. Alain GIRARDON confirme que la présence des sociétés sœurs avait été prise en compte dès le début du projet et que cela n'a pas nuit à l'espace disponible. Il précise également que les espaces communs sont indifféremment partagés pour toutes les entités ; la part commune affectée à Manpower étant établie au prorata de son effectif.

Sur l'emplacement des locaux IRP, Alain GIRARDON répond à Sandra LIEBMANN en précisant que les emplacements ne sont pas encore définitifs et que des réflexions se poursuivent ; il intégrera notamment les observations de l'expert du CSEC. Sur ce point, Fabrice LARCHER réitère la nécessité d'un rendez-vous dès que possible avec Monsieur BERTHOD dont la discrétion actuelle ne correspond pas avec les échanges intervenus avant l'été avec Laurent PEDRO et Maÿlis THIBON. Sandra LIEBMANN souligne que l'expert et les représentants du personnel prendront le temps nécessaire dans l'intérêt des salariés, que, jusqu'à présent, le projet n'était pas suffisamment avancé pour justifier une nouvelle étape d'intervention et surtout que les élus et l'expert n'étaient pas tenus informés es-qualité des avancées.

Alain GIRARDON confirme qu'il consacra naturellement tout le temps nécessaire à l'expert et aux représentants du personnel et libèrera, à cette fin, toutes les plages de travail utiles. Il précise cependant que le projet Archimède s'inscrit dans un cadre temporel strict impliquant de finaliser l'information-consultation en décembre 2022 afin de déposer un PAM (plan d'aménagement) dans les délais impartis. Ce PAM devant lui-même être précédé de l'accord du service de sécurité de l'immeuble Landscape. Le PAM peut donner lieu à un délai de 5 mois avant autorisation de travaux. Ces délais supposent donc de finaliser le microzoning dans les prochaines semaines afin de tenir le délai de déménagement fixé au 1^{er} octobre 2023.

A Sandra LIEBMANN qui s'inquiète du caractère figé du projet Archimède alors que les organisations peuvent être évolutives, Alain GIRARDON indique que le bâtiment est parfaitement évolutif ; les locaux seront donc en mesure d'être modifiés autant que nécessaire. Cette modularité demeure néanmoins conditionnée à l'établissement d'un PAM s'agissant d'un IGH (Immeuble Grande Hauteur).

Sur les IGH, Fabrice LARCHER souligne qu'il est important que les CSSCT (centrale, Siège et Ile-de-France) soient bien sensibilisées à cette réglementation spécifique qui constitue une innovation pour tous les salariés Manpower France. A Sandra LIEBMANN qui sollicite un document récapitulatif la réglementation propre aux IGH pour éviter de partir dans des propositions d'aménagement qui ne seraient pas conformes, Alain GIRARDON indique qu'il récupérera les éléments et les transmettra à la commission CSEC Archimède.

[Complément apporté dans le compte rendu :

Voici le lien permettant d'accéder à la réglementation IGH :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000025167121/>

Voici également un [lien](https://www.sitesecurite.com/) dont l'interface vers la réglementation IGH est assez ergonomique :]

Le projet de Microzoning

Caroline SYLVOS présente le lexique et la synthèse des règles d'aménagement.

Interrogée sur la définition du périmètre des différents territoires, elle indique que chaque Direction a fixé le nombre de ses territoires en partant du principe qu'il fallait éviter les trop grand territoires (maximum 20 postes). L'objectif consistant à fixer des tailles raisonnables pour chaque territoire afin que les salariés puissent travailler avec leurs collègues sans déranger les autres équipes.

Alain GIRARDON présente les dernières versions des microzoning pour chaque étage : du 21^{ème} étage (accueil – showroom et espace de co-working) au 17^{ème} étage.

A Martial LAMACHIA qui se demande comment les visiteurs vont pouvoir accéder aux espaces, Alain GIRARDON précise que les réflexions restent en cours mais qu'en principe il devrait y avoir un système de QR code pour accéder au 21^{ème} étage.

Alain GIRARDON explicite les couleurs des cloisons sur les différents plans :

- en noir : cloisons coupe-feu ;
- en rose : cloisons pleines ;
- en bleu : vitres transparentes.

Marc VERON souligne que sa longue expérience dans le BTP le conduit à vivement déconseiller l'alliance du béton et des cloisons vitrées qui renverrait le son. Il préconise plutôt d'isoler le béton avec du liège. De prime abord, il relève la qualité des plans transmis qui comporte des open spaces bien isolés. Il se propose de décortiquer les plans de chaque étage et d'en échanger directement avec Alain GIRARDON. Il veillera à ce que les trop grands espaces soient évités autant que possible.

A l'aune de son expérience au sein d'Eureka, Sandra LIEBMANN manifeste son inquiétude s'agissant des conditions d'hygiène des matériels partagés mis à la disposition des salariés dans la Place du village (tables où pourront prendre leurs repas les salariés, réfrigérateurs, etc.). Elle appelle à ce que le nécessaire soit fait en matière de sensibilisation des salariés au nettoyage des espaces collectifs pour que tout se passe au mieux.

Une décoration à définir

Caroline SYLVOS présente les différents projets d'ambiance envisagés au sein de Landscape :

- V1 : des bureaux élégants ;
- V2 : des bureaux scandinaves ;
- V3 : des bureaux audacieux.

Caroline SYLVOS indique qu'un sondage sera réalisé prochainement sur Planet afin que les salariés puissent formuler une préférence entre ces trois ambiances. Elle précise que le choix final des éléments de décoration pourrait encore avoir un léger impact sur le microzoning.

Sandra LIEBMANN et Carlos GONZALEZ insistent pour que seuls les salariés concernés par le déménagement à Landscape soient destinataires de la communication sur le projet de décoration ; les salariés du réseau ayant en effet d'autres priorités que les aménagements du Siège et pourraient s'offusquer d'une telle démarche.

Isabelle LAMBERT de CURSAY confirme qu'un ciblage des salariés concernés par le projet Archimède sera bien réalisé.

Le rétroplanning prévisionnel IRP

Fabrice LARCHER présente le projet d'agenda IRP à venir du projet Archimède de la 4^{ème} réunion de la commission CSEC Archimède (23 septembre 2022) à la consultation finale du CSEC (22 décembre 2022) qui déclenchera le PAM.

Il rappelle que les CSSCT centrale/Siège/Ile-de-France seront conduites à travailler sur les plans de macro et micro zoning afin de formuler leurs observations à la commission CSEC Archimède du 14 novembre 2022 en vue de la réunion CSEC du 17 novembre 2022. Ces mêmes CSSCT devant ensuite travailler sur le projet afférent aux matériaux et équipements avant la réunion de la commission CSEC Archimède du 8 décembre 2022 en vue de la consultation globale finale du CSEC du 22 décembre 2022.

A Alain WAGMANN qui demande un état actualisé des éléments financiers du projet, Fabrice Larcher répond que cela sera communiqué aux membres de la commission CSEC Archimède.

Annexe FAQ Archimède

Isabelle LAMBERT de CURSAY présente le projet de Foire au questions Archimède qui sera prochaine publié sur Planet. Elle indique qu'une mise à jour mensuelle est prévue. Une adresse courriel dédiée au projet sera accessible à tous les salariés.

Fin de la réunion à 11h40

Pièces jointes :

- Support PowerPoint d'animation de la réunion ;
- Projets de plan de microzoning pour chaque étage (du 17^{ème} au 21^{ème} étage).